

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de VAYRAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Hugues du Pradel, Maire.

Présents : Mmes LE MEN, CAZAL, POUJOL, DROMAIN

MM. LAQUIEZE, BREULEUX, BARRIERE

Absents : Mmes VALETTE, BARCELO-IGNACE, MM. NAYA, AIACHE, IRLE, SPAGNOL, VIGUERARD

Procurations : de Danielle VALETTE à Magali CAZAL, de Paul SPAGNOL à Gérard BARRIERE, d'Olivier AIACHE à Hugues DU PRADEL et de Robert VIGUERARD à Evelyne DROMAIN

Secrétaire de séance : Magali CAZAL a été nommée secrétaire de séance.

---

### **1 – Délibération pour renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie.**

Le Maire rappelle qu'en date du 15 septembre 2009, la Commune a donné en sous location à la Gendarmerie Nationale, l'immeuble abritant la caserne de Gendarmerie située « Lotissement Georges Lafon ». Cette sous-location a été consentie pour une durée de 9 ans, avec un loyer annuel de 90 371 €. La période triennale étant arrivée à échéance le 15 septembre 2018, il convient de renouveler le bail.

Il donne lecture du nouveau bail établi par le Ministère de l'Intérieur, qui porterait le nouveau loyer à la somme de 93 390 €, serait consenti pour une durée de 9 ans (jusqu'au 15/09/2027).

L'indice de base retenu est celui de l'ILAT du 1er trimestre 2018, soit 111.45.

Le maire demande de se prononcer sur cette proposition de renouvellement du bail de location de la caserne de gendarmerie de Vayrac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, accepte de renouveler le bail de location à l'Etat de la caserne de Gendarmerie de Vayrac, qui porte le nouveau loyer à la somme de 93 371 € annuel, à compter du 16 septembre 2018,

### **2 – Délibération autorisant la commune à verser le fonds de concours pour travaux de voirie à Cauvaldor.**

Le maire rappelle au conseil les conditions d'exercice de la compétence voirie par la Communauté de Communes CAUVALDOR et notamment la prise en charge, par les communes, de tout ce qui concerne les travaux supplémentaires ou fournitures spécifiques d'ordre qualitatif.

Il rappelle également que, pour la commune de Vayrac, les voies concernées par des travaux de réfection pour l'année 2019 sont:

- la Rue Neuve dans son intégralité
- l'Avenue de la Libération pour sa partie située derrière le collège.

Sur ces deux voies, des améliorations seront apportées (trottoirs revêtus, revêtement en enrobé de la chaussée de l'Avenue de la Libération).

Après attribution des marchés de travaux de voirie 2019 par CAUVALDOR, le montant de la participation de la commune a été établi et s'élève, pour les deux voies concernées, à la somme de Vingt Trois Mille Quatre Vingt Un Euros et Soixante Quinze Centimes Hors Taxes (23 081,75 € HT)

Le maire rappelle que cette somme a été budgétisée pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à verser à la Communauté de Communes CAUVALDOR la somme de 23 081,75 €, correspondant à la participation de la commune pour les travaux de réfection complète de la Rue Neuve et d'une partie de l'Avenue de la Libération.

### **3 – Délibération pour acquisition parcelle cadastrée AB 191 aux Consorts PUYJALON.**

Le Maire rappelle au conseil qu'un emplacement réservé avait été inscrit par la Commune de Vayrac, dans le PLUI, sur les parcelles AB 191 et AB 190 appartenant à l'indivision PUYJALON/DEPLEWSKI. L'objectif était de pouvoir agrandir l'emprise du carrefour formé par la Rue Neuve, l'Avenue de la Libération, la Rue Saint-Clair et la Route de la Rabanie pour le réaménager et y améliorer la sécurité.

L'indivision PUYJALON/DEPLEWSKI étant disposée à vendre ces parcelles pour la construction d'une maison d'habitation, le Maire a pris contact avec les indivis et obtenu leur accord pour que la parcelle AB 191 soit achetée par la commune pour pouvoir procéder à l'aménagement du carrefour.

L'indivision PUYJALON/DEPLEWSKI propose de vendre la parcelle cadastrée section AB N° 191 à la commune pour un montant de 1 000,00 €.

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'acquisition par la commune, à l'indivision PUYJALON/DEPLEWSKI, de la parcelle cadastrée AB N° 191 au prix de 1000,00 €.

Il sera procédé à la démolition du garage présent sur cette parcelle.

L'entreprise BROUSSE a été contactée et réalisera ces travaux pour la somme de 500 €.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AB N° 191 sur la commune de VAYRAC et appartenant à l'indivision PUYJALON/DEPLEWSKI pour la somme de 1 000 €

### **4 – Délibération subvention exceptionnelle F.C.H.Q.**

Le Maire informe l'assemblée que l'Association Football-Club du Haut-Quercy (FCHQ) a pris en charge les dépenses d'alimentation pour la réception de l'Assemblée Générale du District de Football qui s'est déroulée à Vayrac, le 21 juin 2019.

Il propose que la Commune de Vayrac verse au FCHQ une subvention exceptionnelle d'un montant de 235,00 €, correspondant aux dépenses concernant l'apéritif servi avant le repas qui a suivi l'assemblée générale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'octroyer à l'Association FCHQ, une subvention exceptionnelle de 235 €.

#### **Questions diverses :**

- Christian LAQUIEZE signale la présence de gravillons Rue Jean de Vayrac.  
Hugues du Pradel répond que le balayage doit être fait ainsi que le marquage au sol.
- J.Marie BREULEUX signale que le revêtement de la chaussée Avenue de Brive fond uniquement sur un côté.  
Hugues du Pradel répond que l'entreprise a scrupuleusement appliqué les consignes du Département pour la réalisation de celui-ci, mais que c'est sûrement un problème de dosage dans le revêtement. L'évolution de l'enduit sera surveillée.